

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

**Décision du 4 juillet 2012 portant délégation de signature
(Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) (rectificatif)**

NOR : DEVL1228770Z

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Du titre de la décision DEVL1228770S du 4 juillet 2012 (publiée dans le *Bulletin officiel* n° 2012-12 du 25 juillet 2012) sont retirés les mots : « relative aux décisions de préemption ».